



DELIBERATION N°2024/40/MJI DU 28 AOÛT 2024 PORTANT DESIGNATION DE REPRESENTANT DE LA COMMUNE DE M'TSANGAMOUI POUR RECEVOIR LE LABEL VILLE ACTIVE ET SPORTIVE 2024

Nombre de conseiller en exercice : 29

De présents : 04

De votants : 04

Nota – Le maire certifie que le compte rendu de cette délibération sera affiché à la mairie et sur le site www.portailco.yt, et que la convocation du conseil avait été faite le 24 Août 2024

Présents :

ALIDINA ASSANI CHAKA, IBRAHIMA SAID MAANRIFA, SOUFFOU ABDALLAH, MADI MARI DAROUECHI

Absents :

SAID MADI ZAINA, NOUDJOUR MADI MAANROUF, SAINDOU ASSANATI, SAKIMOU OUSSENI, SIAKA AHAMADA, MANSOIBOU RABIANI, MADI-ISLAME SAFINATI, MROIVILI AMINA, VITA SOIDIKI, OUMARI RADHIA, MADI MOITSOUMOU, ANLI AYOUBA, ABDALLAH MAMALI, BOURA MCOLO VITA, AHAMADA COMBO SAID VALDO, HEDJA KOURAICHIA, SAINDOU MOHAMADI, AHMED SAID, SOUFFOU ZAIN-YA, MBAE LADHATI, ADAM TOILIHATI, MDALLAH ANLAMATI, NOUDJOUR MADI ASSANI, SOILIH ANSSUMATI, ALI BACARI CHARAFINA

Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la réunion du conseil municipal du samedi 24 Aout 2024, le conseil municipal a été convoqué par Monsieur IBRAHIMA SAID Maanrifa, Maire, à une réunion du conseil en 2ème lecture mercredi 28 Août 2024 à 8h00 dans la salle des délibérations de la mairie.

Il a été procédé, conformément à l'article L 121-14 du code général des collectivités territoriales (CGCT), à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil **M ALIDINA ASSANI CHAKA** ayant obtenue la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

En 2024 la commune de M'tsangamouji a candidaté afin d'obtenir le label ville active et sportive. Ce label porté par le conseil national des villes actives et sportives a pour objectif de mettre en valeur les villes qui œuvrent pour le sport.

Avec l'investissement dans les infrastructures sportives et la mise en place de la direction de la jeunesse, des sports et de la culture, la commune de M'tsangamouji a été retenue pour recevoir lors d'une cérémonie nationale le label. Il ne peut y'avoir au maximum que 2 représentants en comptant également les techniciens.



Il est donc demandé au conseil municipal de désigner le représentant de la commune de M'tsangamouji pour participer à la cérémonie officielle qui aura lieu le 10 octobre à Rouen.

Le conseil municipal après avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE

- 1) De désigner Monsieur IBRAHIMA Saïd Maanrifa, Maire de M'tsangamouji, comme représentant de la commune de M'tsangamouji pour participer à la cérémonie officielle qui aura lieu le 10 octobre à Rouen.
- 2) D'autoriser Le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Fait et délibéré, le 28/08/2024

**Pour extrait conforme,
Le Maire
IBRAHIMA SAÏD MAANRIFA**

Signé par : Saïd Maanrifa
IBRAHIMA
Date : 02/09/2024
Qualité : Maire